

2^eve Année

Septembre 7 1916

No 1

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

### Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



## CASA VANT FRERES

... FACTEURS D'ORGUES ...

### Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 57 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc. . . .

Les plus remarquables sont celles de  
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada).  
L'université de Toronto.  
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve.  
L'église Notre-Dame, Montréal.  
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.  
La cathédrale de Montréal.  
La basilique de Québec.  
La basilique d'Ottawa.  
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré.  
Le Grand Opéra de Boston.  
L'église Saint-François-Xavier, New-York.  
La cathédrale de Trois-Rivières.  
La cathédrale de Chicoutimi.  
La cathédrale de Nicolet.

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

#### ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; **LINABESTOS** est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

**LINABESTOS** est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les grands avantages des **VERRES TORIQUES** sur les autres verres à lunettes ordinaires personne n'achèterait plus que des **VERRES TORIQUES**. Le foyer de ces verres est presque illimité tandis que dans les verres ordinairement vendus il n'existe guère que dans une partie fort limitée du centre. C'est le verre que tous les vrais oculistes prescrivent parce que c'est vraiment le seul qui donne **ENTIERE SATISFACTION**.

**P.-C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

**Dorure, Argenture, Vernissage à l'Or**

POUR LE CLERGE ET LES COMMUNAUTES RELIGIEUSES



ORNEMENTS D'ÉGLISES, VASES SACRÉS  
COUTELLERIE, ARGENTERIE DE TABLE, ETC.  
REPARÉS ET REPLAQUÉS A NEUF.

PLACAGE DE MENUS, OBJETS, MEDAILLES, CHAINETTES, ETC.

PLACAGE EN NICKEL ET REPARATIONS GENERALES.

Spécialité : **VERNISSAGE A L'OR (VERNIS FRANÇAIS.)**

Vu notre longue expérience en ce genre de travail et le fait que notre usine est la plus considérable du Canada avec notre outillage et nos procédés perfectionnés, nous pouvons faire notre travail à des prix qui ne souffrent pas de **CONCURRENCE**,

**SATISFACTION GARANTIE**

LA COMPAGNIE ROYAL SILVER PLATE

A. GIROUX, Gérant. - - 57, ST-GABRIEL, MONTREAL.

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**  
CANADA.

LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Domaine; une nouvelle édition vient de paraître : demandez-la.

**HECTOR-L. DERY,** 21-23, NOTRE-DAME EST,  
MONTREAL.

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPIOBRIERES,  
A QUÉBEC

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

Bureau: 22 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIFR  
D'ASSURANCES  
FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.

**LORENZO AUGER**

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

**JOS.-P. OUELLET**

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." — et — MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf. — Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

# TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

## JOBIN & PAQUET | VANDRY & MATTE

**FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

**ENTREPRENEURS  
DE**

**PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ÉLECTRIQUES,**

**OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.**

— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et réserve - - - - - 1,650,000.00

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCRÈDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DES COMMISSAIRES ET CENSEURS

### DEPT. D'ÉPARGNE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec: LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.

# BOVRIL

## Nutritif et économique

Les mets additionnés de **BOVRIL** acquièrent des propriétés nutritives sans pareilles, tout en restant peu dispendieux. **BOVRIL**, c'est prouvé, tonifie pour dix et vingt fois son équivalent. **BOVRIL** augmente la valeur nutritive des mets; Bovril diminue les dépenses de la cuisine.







# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

## BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

1916 - 1917

---

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

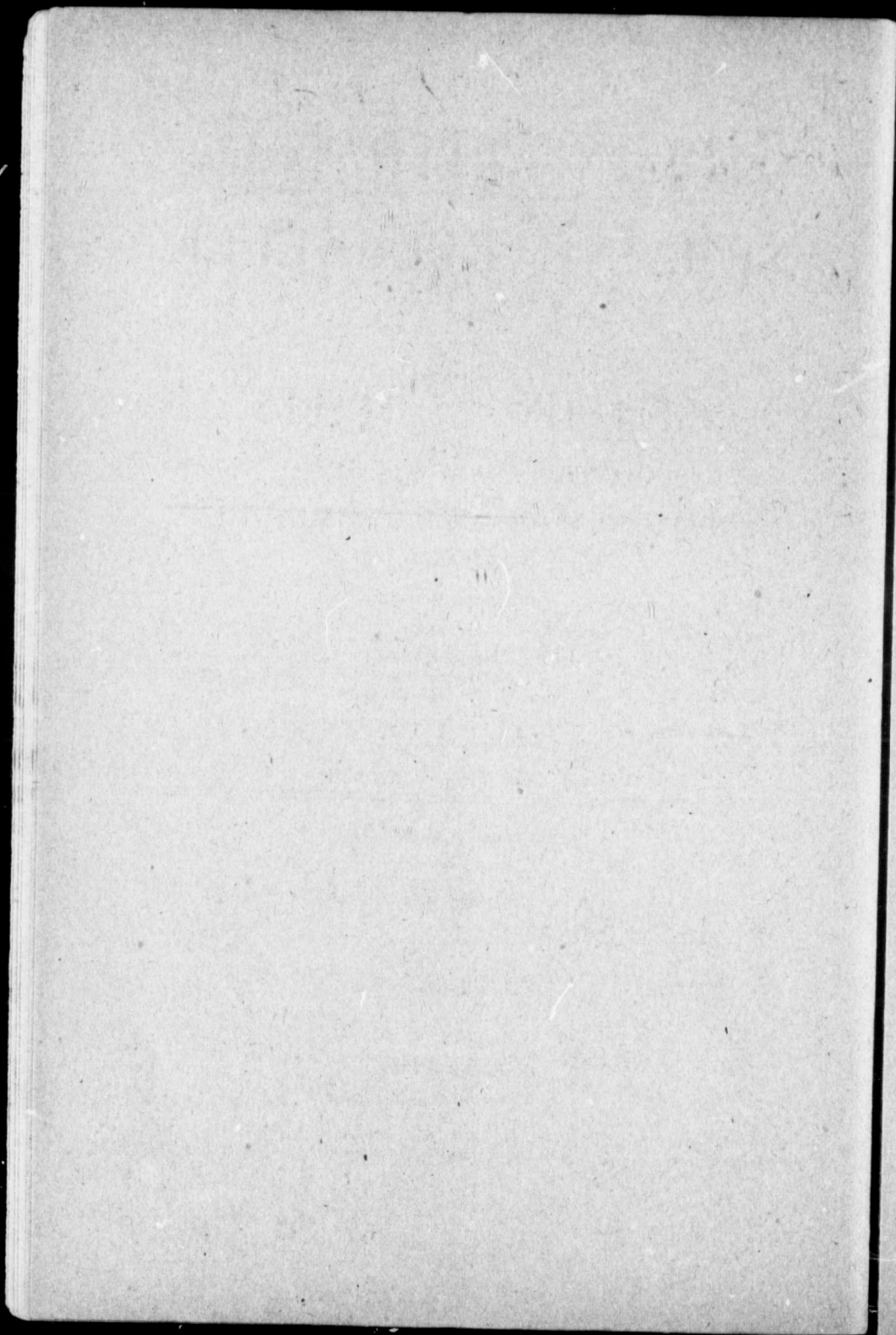


QUÉBEC

BUREAUX DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

1916



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 5. — Les Quarante-Heures, 5.*

**Partie officielle :** Nominations ecclésiastiques, 6.

**Partie non officielle :** Notre vingt-neuvième année, 6—CAUSERIE DE LA SEMAINE : Maîtrise ou chorale, 8. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Maisons d'éduca-tions et précautions contre le feu, 11.—LES LIVRES, 12.

**Bulletin social :** FAITS ET ŒUVRES : La prohibition au Manitoba, 13. — L'abs-tinence totale et Son Eminence le Cardinal Gibbons, 13.—Le fond de la ques-tion, 15.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 10 septembre.**—XIII ap. Pent. et 2 septembre. SOL. DE LA NATIVITÉ DE LA STE-VIERGE.

**Lundi, 11.**—SS. PROTÉ ET HYACINTHE, mart.

**Mardi, 12.**—S. NOM MA MARIE, dbl. maj.

**Mercredi, 13.**—De la fête.

**Jeudi, 14.**—EXALTATION DE LA STE-CROIX, *dbl. maj.*

**Vendredi, 15.**—N.-D. DES SEPT DOULEURS, *dbl. 2<sup>e</sup> cl.*

**Samedi, 16.**—SS. CORNEILLE, PAPE ET CYPRIEN, év. mart.

**Dimanche, 17.**—XIV ap. Pent. et 3 sept. Du dim.

---

## QUARANTE-HEURES

10 septembre, Rivière-Ouelle. — 11, St-Pamphile. — 12, Ste-Claire. — 13, St-Narcisse. — 14, Ste-Croix ; St-Adrien. — 15, Blaisville ; St-Adalbert. — 17, N.-D. de Montauban ; Sillery.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

- Par décision de Son Eminence le Cardinal Archevêque :
- M. l'abbé Zéphirin Raymond, vicaire à Sainte-Justine, a été nommé curé de Saint-Cyprien ;
- M. l'abbé Edouard Pacaud a été nommé vicaire à Saint-Roch, de Québec ;
- M. l'abbé René Routhier, vicaire à Saint-Patrice de Fraserville, a été nommé vicaire à Saint-Alban ;
- M. l'abbé Amédée Fillion du Séminaire, a été nommé vicaire à Saint-Ignace de Giffard ;
- M. l'abbé Léo Chabot, du Collège de Lévis, a été nommé vicaire à Saint-Patrice de Fraserville ;
- M. l'abbé Philibert Plante, vicaire à Saint-Ferdinand, a été nommé vicaire à Saint-Raphaël ;
- M. l'abbé Jean-Charles Dumas, vicaire à Saint-Maurice de Thetford, a été nommé professeur au Collège de Lévis ;
- M. l'abbé Arthur Gagnon, vicaire à Saint Raphaël, a été nommé vicaire à Saint-Ferdinand ;
- M. l'abbé Miles O'Farrell, vicaire à Sainte-Agathe, a été nommé vicaire à Frampton ;
- M. l'abbé J.-D. Rouleau, vicaire à Frampton, a été nommé professeur au Collège de Lévis ;
- M. l'abbé Jos Audet, vicaire à Saint-Anselme, a été nommé vicaire à Sainte-Justine ;
- M. l'abbé Adolphe Moreau, nouveau prêtre, a été nommé vicaire au Lac-Noir ;
- M. l'abbé Irénée Beaudoin, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Maurice de Thetford ;
- M. l'abbé Ulric Couture, nouveau prêtre, a été nommé vicaire à Saint-Anselme.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

### NOTRE VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

La *Semaine Religieuse* entre, aujourd'hui, dans sa vingt-neuvième année d'existence, pleinement consciente de la noblesse de sa mission et de la modestie de ses ressources.

Le rôle d'apostolat social catholique que lui a assigné, en 1913, Son Eminence, le Cardinal Bégin, a permis à notre revue de devenir, dans la mesure de ses forces, une auxiliaire de cette grande œuvre de propagande et de défense religieuse, l'Action Sociale Catholique, qu'elle est heureuse de servir, avec tout le dévouement dont elle est capable.

Une revue catholique ne peut avoir d'ambition plus haute que celle de servir la vérité. Aussi, fidèle au mot d'ordre de Mgr le Directeur de l'Action Sociale Catholique, nous cherchons à mettre au-dessus de tout les intérêts de la doctrine et de la cause catholique. Faire aimer cette doctrine, faire connaître et défendre cette cause, suivre avec diligence les manifestations de la foi catholique à travers le monde, noter avec respect et amour les développements merveilleux qui caractérisent la vie de notre Sainte Mère l'Eglise, enregistrer fidèlement ses directions, qui orientent les prêtres et les fidèles, soit dans le domaine de la doctrine, soit dans le domaine de la liturgie et de la discipline, tenir nos lecteurs au courant de la vie religieuse au Canada, et dans notre diocèse, en particulier, exposer et défendre, dans notre Bulletin social, les principes de l'Action Sociale Catholique, y souligner toutes les manifestations de vitalité et de progrès de nos Œuvres diocésaines, voilà la tâche de notre revue.

De nombreux lecteurs ont bien voulu nous dire, cette année, tout particulièrement, qu'ils aiment le programme d'études de notre revue et qu'ils en suivent l'exécution avec intérêt. Nous les remercions de leur bienveillance; et nous les prions de nous continuer, avec le concours de leur sympathie, lequel nous est précieux, celui de leur secours financier, lequel nous est nécessaire, nous le disons sans fausse honte. Nous osons donc compter sur la propagande de nos amis pour nous trouver le nombre d'abonnés qui nous permettra de porter le poids du jour, sans que la pensée du lendemain risque de nuire à notre travail.

LA DIRECTION.

---

**Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant la « Semaine Religieuse », lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.**

CAUSERIE DE LA SEMAINE**MAITRISE OU CHORALE**

La chicane un jour éclata entre ces mots, l'un voulant en son office supplanter l'autre. Les deux parties avaient des avocats : le juge seul manquait. Un procès allait-il rester en panne pour si peu ? Nous primes aussitôt la robe du magistrat et, muni d'une abondante juridiction, nous rendîmes notre sentence !

**MAITRISE** — Etablissement, dit Larousse, institué auprès des cathédrales et de certaines églises pour former les enfants de chœur au chant de la musique sacrée.

Darmesteter dit : Ecole d'éducation musicale des enfants de chœur d'une église.

Et Littré : Ecole dans laquelle les enfants de chœur d'une cathédrale reçoivent leur éducation musicale. Logement où se tient l'école de musique.

Le mot *maîtrise* peut-il désigner 1° l'institution fondée par le chapitre de Québec et destinée à donner la formation musicale aux enfants qui chantent quotidiennement à la cathédrale ; 2° le local qu'occupe l'institution ; 3° le chœur même des enfants qui reçoivent de l'institution la formation musicale ?

Aux trois questions nous croyons qu'il faut répondre affirmativement.

1° Etablissement, dans la définition de Larousse, n'a pas précisément, comme on pourrait être tenté de le croire, le sens matériel de maison, d'édifice. . . L'établissement, c'est une chose établie, c'est, dirait-on aujourd'hui, une organisation créée pour telle ou telle fin déterminée. Il y a des établissements politiques, religieux, sociaux, musicaux, etc.

L'école, au sens de la définition de Littré et Darmesteter, c'est un établissement d'enseignement.

Et la maîtrise, c'est un établissement d'enseignement musical, une école musicale instituée pour former au chant sacré, surtout au chant grégorien, les enfants de chœur (1) d'une église, surtout d'une cathédrale.

(1) Enfants de chœur : enfants qui assistent le prêtre dans les cérémonies ou qui chantent à l'église. (Larousse).



Qui ne voit tout de suite que l'institution dont il s'agit, est un établissement ; que cet établissement est une école ; que cette école est réellement une *maîtrise*? Qui ne voit qu'elle a été nommé à bon droit *Maîtrise* Notre-Dame?

Le mot *maîtrise* est le terme *propre*, c'est-à-dire le terme qui convient, le terme qui *seul* convient, parce que *seul* il exprime exactement la nature de la chose.

L'établissement québécois ne fonctionne peut-être pas tout à fait de la même façon que ceux du genre en Europe. Peu importe : il réunit les traits essentiels d'une maîtrise :

a) Il est une école d'éducation musicale ;

b) Il forme au chant de la musique grégorienne les enfants de chœur d'une église, voire d'une cathédrale.

Telle école existe qui a une équipe de professeurs et donne l'enseignement universitaire : c'est une université, même si elle ne possède en propre aucun édifice, aucun immeuble.

L'Université Laval, organisée autrement que la Sorbonne et l'Université de Louvain, n'est-elle pas, aussi bien que ces dernières, une université ?

Les mots d'une langue ne s'ajustent pas aux choses qu'ils signifient avec la précision mathématique des pièces d'une machine.

2° Le local occupé par la maîtrise Notre-Dame peut bel et bien s'appeler *maîtrise*. Ecole se dit d'un établissement d'enseignement, il se dit aussi du local ou de la maison où se tient l'école. De même pour le mot *maîtrise*, comme le prouve la définition de Littré. Et donc, expressions correctes que celles-ci : Je vais à la *maîtrise*, j'ai entré à la *maîtrise*, etc.

3° *Maîtrise* peut désigner et désigne le chœur des enfants qui reçoivent l'éducation musicale dans une maîtrise.

La maîtrise d'aujourd'hui n'est autre chose que la psalette du moyen âge. Qu'entendait-on par psalette au moyen âge ? Premièrement — d'après Larousse et Littré — le lieu où l'on exerçait les enfants de chœur d'une cathédrale ; deuxièmement, la réunion des enfants de chœur d'une psalette. Littré ajoute : On dit aujourd'hui *maîtrise*. *Maîtrise* signifie donc, comme psalette, un chœur d'enfants chantant dans un cathédrale.

Au mot *maîtrise* les dictionnaires que nous avons consultés ne mentionnent pas ce sens. Mais la langue ne tient pas tout entière

dans les dictionnaires. Vous entendez tous les jours : La France lutte, la France est héroïque, la France sera victorieuse... : " La Grèce avec douleur, écrit Racine dans *Andromaque*, vous voit du sang troyen relever le malheur. " Consultez les dictionnaires. Vous répondent-ils que France et Grèce veulent dire peuple français et peuple grec ? Non, ils se taisent... Il y a des choses très claires qu'ils n'ont pas besoin d'expliquer.

En français — pour ne parler que du français — on appelle souvent d'un même nom des objets qui ont un rapport étroit entre eux. Par exemple, le contenant donne souvent son nom au contenu : on appelle tonneau un grand vase pour contenir des liquides et le contenu de ce vase : un tonneau de vin : on appelle étude une salle où étudient des écoliers et l'ensemble des écoliers qui étudient dans cette salle : l'étude est en révolte ; on appelle école un établissement d'enseignement, le local où se tient l'école, les élèves d'une école : ce qui fait que l'on parle très correctement en disant : l'école est à la promenade—exemplé de Littré. Pourquoi le mot maîtrise qui signifie une espèce d'école, ne nommerait-il pas à la fois une école musicale, le lieu où se tient cette école, les élèves qui y sont formés ? Le génie de notre langue autorise parfaitement cet usage.

Aussi les Français disent-ils couramment : La *maîtrise* chante bien, la maîtrise est nombreuse...

Et le mot chorale ?

On a dit longtemps *société chorale*. Nous croyons que les dictionnaires ne parlent pas encore de chorale tout court — comme nom féminin. Nous voulons bien admettre qu'il est français ; selon une loi bien connue de la langue française, il peut fort bien finir par désigner isolément ce qu'il ne désignait d'abord qu'en *compagnie*, de *société*.

Autrefois, on disait : fenêtre croisée ; aujourd'hui on se contente de *croisée* tout court ; naguère on disait voiture automobile<sup>(1)</sup>, aujourd'hui il n'est question que d'*automobile* tout court.

Seulement, solitaire ou en compagnie, chorale signifie *société chorale*.

(1) Pour cette raison, *automobile* devrait, croyons-nous, être féminin, retenant le genre de *voiture*

La Société Sainte-Cécile de Saint-Jean-Baptiste de Québec est une chorale, c'est-à-dire une *société chorale*.

La Maîtrise Notre-Dame est-elle une chorale ? Il ne semble pas.

D'abord, on ne saurait dire que les enfants d'une école constituent une société.

En second lieu, la chorale est une société de gens qui, sans suivre les cours réguliers d'une classe, s'assemblent pour faire quelques répétitions et pour chanter.

En troisième lieu, la chorale est une société qui le plus souvent chante des chœurs, c'est-à-dire de la musique en partie, profane ou religieuse.

Enfin, chorale ne saurait, à coup sûr, désigner l'institution fondée par le chapitre de Québec, l'école elle-même d'instruction musicale.

C'est donc maîtrise qu'il faut retenir. Maîtrise est le nom commun ; Maîtrise Notre-Dame, le nom propre.

CYRILLE LABRECQUE, ptre.

---

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### MAISONS D'EDUCATION ET PRECAUTIONS CONTRE LE FEU.

Q. — Je suis directrice d'un couvent de fondation relativement récente. L'on me dit qu'il y a au sujet des précautions à prendre contre le feu une Ordonnance de l'Ordinaire sur laquelle je ne puis mettre la main. Auriez-vous la bonté de me dire si cette Ordonnance existe, et, dans l'affirmative, qu'est-ce qu'il faudrait faire pour nous mettre en règle ?

R. — Son Eminence le Cardinal Bégin, à deux reprises au moins, a donné à son clergé des instructions pressantes sur les précautions à prendre pour prévenir les désastres.

Voici la dernière communication, du 29 mai 1905. C'est nous qui soulignons quelques passages.

“ Dans ma circulaire (32) du 16 janvier 1904, à la suite d'incendies qui eurent lieu à Chicago et ailleurs et qui furent la cause d'effroyables hécatombes, j'appelai votre attention et celle des communautés religieuses sur les précautions à prendre pour prévenir le retour de pareils désastres. Je sais, pour m'en être assuré par M. l'abbé L. Lindsay, inspecteur de nos maisons d'enseigne-

ment, qu'un grand nombre de couvents sont actuellement pourvus de tout ce qui est nécessaire en cas d'incendie. Mais le devoir complet est-il rempli ? N'y a-t-il pas défaut d'organisation dans certaines institutions ? Au lendemain d'une catastrophe, on se déssole, on crie qu'il faut plus de protection ; mais tout n'en reste-t-il pas là pour un trop grand nombre ? *Il faut, de toute nécessité*, que les mesures de prudence les plus efficaces soient prises à l'avenir. Si les municipalités ne donnent pas l'exemple, que les maisons d'éducation les devancent. Il est vrai que ces précautions contre le feu sont coûteuses, mais elles sont nécessaires, et il ne faut pas qu'une économie mal entendue les fasse omettre. Qu'on augmente plutôt le prix des pensions.

“ Dans la construction de nos maisons d'éducation, ne serait-il pas à propos de ne plus placer les dortoirs au dernier étage, mais dans les étages inférieurs, réservant pour un autre but, les salles occupées aujourd'hui par les dortoirs ? Qu'on ait au moins à l'extérieur des escaliers de sauvetage et *que tous les mois, par exemple, on exerce les enfants à s'en servir.* ”

“ C'est un devoir pour toutes nos maisons d'éducation de se mettre en règle *au plus tôt* à ce sujet. ”

---

### LES LIVRES

DOM HEBBARD, bénédictin de Ligugé. *Le Chef catholique Français*. Programme de vie intérieure et d'action héroïque. Paris (Gabriel Beauchesne, 117, rue de Rennes). Vol. in-16 de 176 pages. Prix: 2.50 francs.

Le Chef, c'est le *gradé*. Celui qui, à un titre quelconque, à la lourde et glorieuse *responsabilité de conduire des hommes*.

Nul n'a le droit d'être banal, dans l'exercice d'une telle fonction.

Et si plusieurs s'y montrent au-dessous de leur tâche, le Catholique lui, doit s'y affirmer *supérieur*.

Pourquoi ? Comment ? C'est ce que lui rappelle ce petit livre.

En un style alerte, incisif, tout militaire, l'auteur l'oblige à prendre une conscience pleine et lumineuse de sa *mission patriotique, religieuse, éducatrice*.

Tout Chef catholique doit éminer, dominer et conduire — *pour le bien de tous*. Afin de préparer, dans le présent, à la Patrie bientôt délivrée par son héroïsme, un avenir meilleur.

Destiné d'abord aux gradés, ce petit volume sera lu avec le même même profit par tous ceux des soldats français qui entendent ne laisser diminuer par la guerre ni leur idéal, ni leur esprit, ni leur cœur, par tous ceux qui se sentent *l'âme d'un Chef*.

---

---

## BULLETIN SOCIAL

---

---

### FAITS ET ŒUVRES

#### LA PROHIBITION AU MANITOBA

Le chef des inspecteurs des licences du Manitoba, M. J.-N. MacLean, vient de publier, sur l'effet de la prohibition au Manitoba, des statistiques fort intéressantes.

Celles-ci établissent, en effet, que, à Winnipeg, durant les trois mois finissant au 1er septembre, le nombre des condamnations pour ivresse a été de quatre-vingts pour cent inférieur à ce qu'il avait été au cours des précédents trois mois. — Dans toute la province, la diminution a été de quatre-vingt-dix pour cent pour les cas d'ivresse ; et tandis que, pendant les mois de mars, d'avril et de mai, les cours du Manitoba avaient porté 813 condamnations de toutes sortes, elles n'en ont porté que 161 pour les trois premiers mois de prohibition qui ont suivi,

A Brandon, la diminution est dans les proportions de 19 à 133. A Saint-Boniface, il n'y a eu que trois condamnations pour ivresse durant les derniers trois mois.

Nos quatre prisons se vident, dit encore la dépêche envoyée de Winnipeg, le premier septembre : 138 individus y ont été internés, au cours des mois de juin, juillet et août 1916, contre 348 pour la même période en 1915.

Et pourtant la loi de la prohibition est rigoureusement appliquée par le gouvernement. Durant les trois mois écoulés sous le nouveau régime, il y a eu cinquante condamnations ; un montant de dix mille piastres a été payé en amendes pour les cas d'infractions, et, chaque fois, le maximum de la peine a été appliqué.

Et cela prouve que la prohibition porte d'heureux fruits, quand on l'applique.

#### L'ABSTINENCE TOTALE ET SON EMINENCE LE CARDINAL GIBBONS

A l'occasion du quarante-sixième Congrès de l'Union Catholique d'Abstinence totale d'Amérique, — ce Congrès a eu lieu les

8, 9, 10, et 11 d'août, à l'Université catholique de Washington — la lettre suivante a été adressée au Rév. Père O'Callaghan, C. S. P., président de l'Union, par Son Eminence le Cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore :

“ Très Révérend Père,

Je suis heureux d'apprendre que le 46e Congrès annuel de l'Union Catholique d'Abstinence Totale d'Amérique se tiendra à l'Université Catholique en août prochain. C'est dans la ville de Baltimore qu'eut lieu le premier Congrès de l'Union : elle peut toujours compter sur la bienvenue la plus cordiale dans cet archidiocèse. Le choix de l'Université Catholique, comme lieu de réunion, est des plus heureux, votre Union ayant été au nombre des premières à contribuer aux fonds d'une chaire à l'Université. Je suis heureux que son très Rév. Recteur, Mgr Shahan, ait envoyé à vos délégués une cordiale invitation à se réunir dans son enceinte.

Pendant tout le cours de son existence, l'Union Catholique d'Abstinence Totale d'Amérique a mérité et conservé la confiance des évêques et des prêtres des Etats-Unis. Elle a été à plusieurs reprises approuvée par nos Souverains Pontifes et a reçu leurs plus ferventes bénédictions. Elle a mérité le respect que lui ont témoigné tous les bons catholiques par son fidèle attachement à son noble but, et parce qu'elle a prouvé l'absolue nécessité des armes spirituelles dans une lutte, non seulement contre un appétit dépravé, mais encore contre le péché et toutes les puissances des ténèbres.

La question de la Tempérance a plusieurs phases. Quelques-unes sont tout à fait nouvelles et découlent des nouvelles conditions industrielles, commerciales, médicales, scientifiques et politiques. Tout homme sage et tout citoyen conservateur devrait sans aucun doute et sans hésitation donner à ces nouvelles phases de la question de la Tempérance l'attention et la considération qu'elles méritent. Tous les hommes sérieux seront heureux de l'appui donné à la cause de la Tempérance par la coopération de forces tendant à promouvoir la sobriété. Ceux qui aideront la cause pourront bien n'être pas tous inspirés par des intentions aussi pures que les vôtres, mais ils peuvent servir à diminuer les occasions de péché. Vous méritez toutes mes félicitations pour votre constance inlassable à combattre par des moyens moraux et religieux, le vice de

l'intempérance, — moyens qui seront d'une valeur inestimable et d'une efficacité indubitable dans toutes les conditions de la société.

C'est mon ardent désir que le clergé et les fidèles de l'Archidiocèse de Baltimore vous accueillent avec la plus grande cordialité, et aussi qu'ils se montrent animés du plus vif intérêt pour la cause que vous représentez.

Je prie Dieu qu'il daigne bénir votre œuvre et qu'il la fasse de plus en plus prospérer par l'esprit de sagesse et d'union qui animera la prochaine convention.

Bien sincèrement à vous dans le Christ."

Signé : J. Card. GIBBONS.

Le Congrès de Washington n'a pas manqué de se réjouir, on le comprend, des précieuses déclarations contenues dans la lettre que nous venons de citer. Et nous croyons que ce document sera fort utile, non seulement aux abstinents des Etats-Unis, mais aux prohibitionnistes de chez nous dans la lutte qu'ils ont à soutenir contre des ennemis qui font flèche de tout bois.

#### LE FOND DE LA QUESTION

Pour ne pas oublier l'essence même de la lutte dans laquelle le gouvernement de l'Ontario a plongé inconsidérément tout le pays, une petite analyse n'est pas hors d'à-propos. Car on prend un malin plaisir, en certains milieux, à créer la légende de la complexité du problème très simple qui attend une solution.

A quoi se résume l'imbroglio scolaire ontarien ?

A savoir si les parents canadiens-français sont les maîtres de leurs enfants, ou si ceux-ci appartiennent à l'Etat. A établir si le contribuable a voix au chapitre par un mode représentatif électif, lorsqu'il s'agit de l'administration de ses taxes. A déterminer si le Canada commence et finit aux frontières de la province de Québec.

La minorité ontarienne ne demande ni une faveur, ni un privilège, ni un avantage exceptionnel. Elle réclame un droit, auquel il n'est pas en son pouvoir de renoncer. Et ce droit, elle prêche d'exemple, en le reconnaissant à toutes les minorités. L'exercice de ce droit des parents de rester les maîtres de l'éducation de leurs enfants et d'une race de garder sa langue, sa religion, ses

traditions, n'empiète aucunement sur les droits d'autrui ; l'expérience de la province de Québec, où la minorité anglo-saxonne jouit d'une liberté incontestée, le prouve surabondamment. On conçoit que les Canadiens-anglais pourraient avoir la fantaisie de mettre des entraves à l'enseignement de la langue française, si cet enseignement leur portait un préjudice quelconque ou gênait d'une manière ou d'une autre leur propre liberté. Si cette lutte du bilinguisme a un aspect renversant, c'est bien dans le fait que les Anglo-Saxons, pour des gens qui se targuent de sens pratique, se mêlent de régenter des écoles qui leur sont complètement étrangères. Non contents de gérer à leur guise leurs écoles exclusivement anglaises et protestantes, ils veulent se fourrer le nez dans des écoles toujours franchement catholiques, sinon sans cesse essentiellement françaises. Il est peut-être temps de prier ces apôtres de l'éducation supérieure de se mêler de leurs affaires. D'après les dires de leurs propres inspecteurs, il ne semble pas que leurs fameuses écoles, calquées sur les écoles de la Prusse, aient atteint le summum de la perfection. Que diable viennent-ils faire dans la galère des écoles catholiques, surtout dans celles des écoles françaises ? Il leur serait pourtant si facile de laisser à l'élément franco-catholique la liberté dont jouit la minorité anglo-protestante dans Québec. Pour empiéter sur le terrain d'autrui, ces tenants de la fusion des races invoquent le plaisant prétexte que leur but est de faciliter aux Canadiens-français l'étude de l'anglais, et de les mettre en mesure de parler la langue la plus usuelle du pays. En voilà des gens bien placés pour nous donner des leçons et pour défendre nos intérêts ! Eux ne savent, à quelques exceptions près, pas un traître mot de français. Ils poussent même le culte de l'ignorance jusqu'à se faire gloire de la chose. Par contre, au moins 90 pour cent des Canadiens-français parlent couramment l'anglais. Pour un Anglo-canadien qui, dans les parlements et dans les hautes sphères commerciales, jargonne avec peine quelques phrases en *parisian french*, il y a dix Canadiens-français qui manient la langue de Burke plus habilement que les meilleurs orateurs de langue anglaise du pays. Pourquoi ne pas nous permettre de continuer, par le même moyen, en procédant du connu à l'inconnu, en apprenant le français d'abord, pour acquérir plus facilement ensuite la connaissance de l'anglais, de devenir de véritables citoyens du Canada bilingue ? CHARLES LECLERC.



# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
juin 1916 - - - - - \$871,994.60

### L'ANNÉE DU MILLION

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1916.

| ANNÉES        | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|---------------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| (31 déc) 1909 | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 1911          | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 1913          | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
| 1915          | 455      | 32,155                  | 61,468   | 772,698.99   |
| 30 juin 1916  | 483      | 33,536                  | 63,943   | 871,994.60   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec.

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Ave. Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capita autorisé : Cinq millions de piastres  
Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million neuf cent cinquante-quatre mille piastres



Ces COFFRETS D'ÉPARGNES sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1781.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00                       | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|------------------------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | - - - - - PAR MOIS - - - - - |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95                     | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2   | 123.73                       | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.98    | 742.70    |
| 3   | 188.41                       | 376.89   | 565.48   | 754.08   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.05                       | 510.19   | 755.48   | 1000.73  | 1275.88   | 1560.97   |
| 5   | 323.73                       | 647.58   | 971.58   | 1295.48  | 1619.25   | 1945.06   |
| 6   | 394.44                       | 789.00   | 1188.80  | 1578.58  | 1978.05   | 2367.61   |
| 7   | 467.30                       | 934.76   | 1403.49  | 1870.18  | 2387.58   | 2804.99   |
| 8   | 542.37                       | 1084.93  | 1637.79  | 2170.50  | 2713.05   | 3255.59   |
| 9   | 619.70                       | 1239.61  | 1890.89  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.50   |
| 10  | 699.38                       | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3498.49   | 4198.05   |
| 11  | 781.47                       | 1563.17  | 2345.38  | 3127.43  | 3909.00   | 4690.77   |
| 12  | 866.04                       | 1733.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4333.13   | 5198.37   |
| 13  | 953.17                       | 1908.60  | 2860.69  | 3831.48  | 4787.93   | 5721.81   |
| 14  | 1042.93                      | 2088.18  | 3130.08  | 4173.67  | 5216.88   | 6260.06   |
| 15  | 1135.33                      | 2271.09  | 3407.55  | 4548.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1230.34                      | 2461.64  | 3698.46  | 4934.03  | 6168.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.78                      | 2657.95  | 3998.01  | 5317.67  | 6686.85   | 7976.00   |
| 18  | 1430.37                      | 2860.19  | 4399.16  | 5723.39  | 7182.60   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03                      | 3068.55  | 4804.08  | 6139.18  | 7673.65   | 9208.15   |
| 20  | 1641.35                      | 3283.21  | 5226.15  | 6566.61  | 8210.46   | 9852.29   |
| 21  | 1751.91                      | 3504.35  | 5667.98  | 7011.05  | 8763.46   | 10516.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                   |        |
|-------------------|--------|
| \$ 5.00 ou moins  | 3 sous |
| de 5.00 à \$10.00 | 5 "    |
| de 10.00 à 20.00  | 10 "   |
| de 20.00 à 50.00  | 15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC

## QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA  
HUILE D'OLIVE PURE

ÉPICERIES

PROVISIONS

LÉGUMES

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

BISCUITS

CONSERVES DE FRUITS

FRUITSSECS

FONDÉE AU CANADA EN 1885

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE " VATICAN "

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

## CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300 et 1600 volumes ; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

**LA LIBRAIRIE GARNEAU**  
**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**  
**LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS**  
**GROS ET DÉTAIL**  
**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

ndeliers  
e artis-  
argent.  
inalté-



INS  
rople.

# ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET  
RESIDENCES



TRAVAIL DU  
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-  
met aux intéressés  
dessins et prix.*



**B. LEONARD**

53, rue St-Jean  
QUÉBEC.

# J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église

Téléphone 5502

QUÉBEC.

**BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES.** — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitehpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

## PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - QUEBEC.

**ACHETEZ**

**VOS**

# FOURRURES

A LA

**MAISON DE CONFIANCE**

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE,

QUEBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

## SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILOU, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,**  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-  
BAPTISTE, LIMOILOU et LEVIS RUE EDEN.

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL, et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles